

REGLEMENT DU CHALLENGE VTT-XCO 2018

DU COMITE FFC 06

Ce règlement est établi pour définir la méthode et les conditions d'attribution de points aux participants.

Le règlement de course appliqué est celui du comité PACA, sous la responsabilité des commissaires désignés par les responsables de ce même comité.

Les courses support de ce challenge sont celles ayant lieu sur le département des Alpes-Maritimes.

En ce qui concerne l'attribution des points pour le challenge CD06, les responsables des classements informatisés du Challenge VTT XCO FFC 06 2018 sont :

Carole TRUNTSCHKA Tél. 06 26 25 82 93 - email : truntsch@yahoo.fr

Eric CHARMES Tel : 06 11 29 92 99 - email : ericpbb@free.fr.

Ils prendront les classements du commissaire désigné sur l'épreuve et attribueront les points selon la grille suivante :

Le barème suivant sera appliqué aux 50 premiers licenciés du comité 06 ou de Monaco.

1	140	11	74	21	40	31	20	41	10
2	125	12	70	22	38	32	19	42	9
3	115	13	66	23	36	33	18	43	8
4	108	14	62	24	34	34	17	44	7
5	103	15	58	25	32	35	16	45	6
6	98	16	55	26	30	36	15	46	5
7	93	17	52	27	28	37	14	47	4
8	88	18	49	28	26	38	13	48	3
9	83	19	46	29	24	39	12	49	2
10	78	20	43	30	22	40	11	50	1

AB : 1 pt

NP : 0 pt

Pour ce challenge, quel que soit le nombre de courses auxquelles participent les licenciés FFC du département des Alpes-Maritimes, la plus mauvaise course **où le coureur aura pris le départ** sera retirée.

Remise des prix : Seront récompensés, suite à la dernière épreuve du challenge, les 3 premiers de chaque catégorie.